

## **DELIBERATION N° 15**

**Marché public de Services et Fournitures Courantes  
Marché d'exploitation des installations thermiques  
n° 10.354 du 19 novembre 2010  
Avenant de transfert partiel du marché à Dieppe Maritime**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 38*

#### **LE 15 DECEMBRE DEUX MILLE ONZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 7 décembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL-FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (à partir de la question n°3), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°30), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°16), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane, Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme LEGRAS Liliane, Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°2), Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°2), Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°29), M. CHAUVIERE Jean Claude, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°15).

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. BEGOS Yves, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme MELE Claire à M. LAPENA Christian, M. CHAUVIERE Jean Claude à M. TAVERNIER Eric, M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°15).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Ajointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe s'est orientée vers un transfert de ses compétences traitement et collecte des déchets.

La compétence sera transférée vers l'agglomération de Dieppe Maritime à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le transfert de compétence entraîne de plein droit le transfert des marchés liés à l'activité transférée. L'établissement public de coopération intercommunale se substitue à la commune et les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux contrats conclus par la commune n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. La commune qui transfère la compétence informe les cocontractants de cette substitution.

La Ville de Dieppe a confié le 19 novembre 2010 pour une durée de 10 ans, un marché de fourniture d'énergie à la société DALKIA, dont le siège est situé 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59875 Saint André les Lille. Le montant de ce marché est de 521 595,14 € HT par an soit 623 827,79 € TTC.

Le marché comprend les services fournis au bâtiment n° 48 abritant le service de propreté urbaine, concerné par le transfert à Dieppe Maritime de l'activité collecte et traitement des ordures ménagères.

La passation d'un avenant est nécessaire pour :

- transférer à Dieppe Maritime la part du marché relative au bâtiment du SPU
- évaluer le montant du marché relatif au bâtiment n°48,
- informer le titulaire du marché de la substitution de personne morale pour la part du marché transféré.

Vu :

- l'article L 5211-17 du Code Général des collectivités territoriales relatif aux avenants de transfert
- le marché n° 10.354 en date du 19/11/2010 relatif à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, signé conformément à la délibération n° 19 du 30/09/10,
- l'arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2011 autorisant l'extension des compétences de la Communauté d'agglomération Dieppe – Maritime à « la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilé » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Considérant :

- la volonté de la Ville de Dieppe de transférer à Dieppe Maritime la part du marché relative à l'exploitation des installations thermiques du bâtiment n° 48 dédié au service de propreté urbaine
- les avis des commissions n° 1 et n° 3 en date du 05 décembre 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert partiel relatif au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la proposition ci-dessus par :**

- **31 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**
- **7 abstentions : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe Centriste**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :  
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--